

PRESENTATION DU SERVICE

Intitulé, implantation

SERVICE EDUCATIF ET PSYCHOTHERAPEUTIQUE INSTITUTIONNEL POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS
SEPIA
46, rue du TERTRAIN
22360 LANGUEUX
02.96.63.98.50

La mission et le public

Le service a une mission globale de protection de l'enfance, dans le cadre des attributions du CDEF.

Il a vocation à apporter une réponse adaptée aux caractéristiques du public ciblé : enfants ou adolescents, de 5 à 18 ans, relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance dans le cadre d'une mesure administrative ou judiciaire, présentant un trouble de la relation à l'autre, impliquant ou non des troubles du comportement, et ayant conduit ou risquant de conduire à une forme de décrochage (social, scolaire et familial...).

Ces situations peuvent se traduire par une modalité de prise en charge psychiatrique extérieure avec la référence d'un médecin psychiatre.

Le service a une capacité d'accompagnement de 14 jeunes.

La prise en charge se décline selon les situations sous la forme :

- ✓ d'un accueil téléphonique 24 h sur 24 h et 365 jours par an destiné aux jeunes, familles et partenaires
- ✓ d'accueils sur des temps de journée
- ✓ de rencontres régulières au domicile des familles et/ou des familles d'accueil
- ✓ d'un travail de partenariat avec les professionnels de la protection de l'enfance, de la justice, de l'éducation et du soin
- ✓ d'un hébergement non permanent pour 4 garçons

Personne responsable juridique

Madame LEVIER Anne-Céline
DIRECTRICE
Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille
105, rue Bagot
22000 SAINT BRIEUC – Tél. : 02.96.01.54.54

Personne à contacter chargée de la bonne marche du projet

Monsieur KELLE Jean-Paul
Cadre Socio-Educatif
SEPIA
46, rue du Tertrain
22360 LANGUEUX
02.96.63.98.50

Cadre juridique

Loi du 9 janvier 1986, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,

Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

Loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance qui préconise entre autre :

- une diversification des modes de prise en charge
- des réponses et des prestations en mobilisant du sur mesure
- des combinaisons d'accueils séquentiels et interventions à domicile

Schéma Départemental Enfance Famille des Côtes d'Armor - 2008/2013

Projet d'établissement C.D.E.F.

Financement

Dotation globale, budget annexé au budget du CDEF.

Validation du projet

Soumis au comité de pilotage le 29 avril 2015

Avis CTE du 25 juin 2015

Avis et validation de la commission de surveillance du 10 novembre 2015

DEFINITION DU PROJET

Les origines et les références du projet

En 2003, la fermeture des lits dans le secteur pédo-psychiatrique a précipité l'accueil de jeunes relevant à la fois du secteur sanitaire et de la protection de l'enfance sur le service «La Calypso» au CDE actuel CDEF. L'accueil de ces jeunes a montré ses limites en 2006.

Suite à ce constat, un projet expérimental prenant en compte la singularité des problématiques de chacun de ces jeunes est créé en janvier 2006 sous le nom de SEPIA (Service Educatif et Psychothérapeutique Institutionnel pour Enfants et Adolescents). Il s'agit de proposer un accompagnement éducatif et psychothérapeutique répondant aux phénomènes de ruptures constatés dans les internats, les familles d'accueil, les familles.

Personnes à l'initiative du projet

Le conseil Général des Côtes d'Armor a commandé, auprès du C.D.E.F. et autres partenaires associatifs de la protection de l'enfance, des projets pouvant satisfaire à l'accueil de sujets relevant de ce type de problématiques.

Le projet de service du SEPIA a été validé lors de la commission de surveillance du 11 décembre 2008. Il a pris sa place au milieu des autres projets présentés par l'association l'ENVOL (L'esquisse) et l'association BEAUVALLON (Entre-temps).

Références à d'autres projets

Des expériences dans le champ de la psychothérapie institutionnelle et de la psychanalyse appliquée ont inspiré la réflexion dans la construction initiale du projet du SEPIA : Le Courtil (Leers Nord, Belgique), La Borde (clinique de Cour-Cheverny, Blois), le CTR de Nonette (Clermont Ferrand), l'antenne 110 de Tournai (Belgique).

Références juridiques du projet

Le projet individualisé est un des principes clefs de la prise en charge au sein du service, tel que le conçoit la loi du 2 janvier 2002. Aussi le service s'attache à développer les différents outils de cette loi.

Le service veille à permettre aussi une palette de prise en charge offrant une diversité d'accueils ou de suivis, conformes à la loi du 5 mars 2007 et au schéma départemental enfance famille.

Références théoriques

Le service s'appuie sur les apports de la psychanalyse et de la psychothérapie institutionnelle pour penser ses accompagnements.

Ainsi, les modalités de travail prennent en compte la dimension transférentielle à l'œuvre dans l'institution entre des jeunes et des intervenants.

Le transfert désigne, en psychanalyse, le processus par lequel le vécu psychique d'un sujet dans ses premiers liens se reporte sur d'autres personnes.

La dimension psychothérapeutique de l'institution consiste à proposer des relations pacifiantes à des sujets en grande souffrance.

LA VISEE DU PROJET

La mission du service est d'élaborer, avec les partenaires, un projet individualisé au plus proche de la problématique de chaque jeune. Celui-ci prend la forme d'un accompagnement psycho éducatif, thérapeutique et psychologique.

Cette orientation nécessite un travail continu d'élaboration individuelle et/ou collective au travers de la participation à des groupes de travail ou à des temps de rencontres et d'échanges.

Les modes d'intervention du SEPIA visent tous à l'accueil, l'écoute, l'observation, l'accompagnement et le traitement de la souffrance et de l'angoisse du sujet.

Orientations de travail

Les intervenants du SEPIA élaborent en équipe, à partir de la parole et de la problématique du jeune, le projet individualisé. Ils favorisent tout lieu d'émergence du sujet au travers de la rencontre et de ses différents supports.

Afin d'éviter les risques de décrochage, les actions conduites par les intervenants chercheront à inscrire le jeune accueilli dans les différentes dimensions de son environnement : familial, scolaire, social, médico-psychologique, culturel,...

Modes d'intervention

- L'accueil téléphonique :

Il s'adresse en premier lieu aux jeunes, mais aussi à leur famille et/ou famille d'accueil, ainsi qu'aux différents acteurs de la situation. Le SEPIA devenant ainsi, un lieu d'adresse au plus près de leurs préoccupations immédiates et des enjeux qui s'y manifestent. Cet outil nous permet d'assurer une continuité, une écoute et une disponibilité qui s'imposent au travail engagé auprès des jeunes accompagnés. Il s'agit avant tout de viser un apaisement par l'écoute apportée.

- L'accueil de jour :

L'équipe organise la prise en charge des jeunes à partir de leur lieu de vie pour des temps passés sur le service ou des accompagnements extérieurs selon le projet individuel.

Il tend à favoriser un apaisement ainsi que l'émergence de demandes des sujets vers des accompagnements et/ou activités spécifiques. Au-delà du travail qui s'opère avec le jeune ces temps planifiés à l'avance permettent de pacifier et ainsi de pérenniser un accueil parfois compliqué au quotidien sur leur lieu de vie habituel (famille, famille d'accueil).

- Les rencontres régulières au CDEF et au domicile

Avec les parents :

Dans le cadre du Projet Individuel d'Accompagnement travaillé et ajusté en réunion clinique, des rencontres régulières sont proposées aux parents au CDEF. Le décalage sur le lieu institutionnel vise à mobiliser les parents dans un travail de

questionnement et de réflexion sur les difficultés rencontrées par et avec leurs enfants. C'est également lors de ces temps que peuvent être annoncées les orientations liées au projet individualisé.

Des déplacements à domicile favorisent l'établissement de liens de confiance et permettent aux intervenants du SEPIA d'être témoins de l'organisation familiale. Les éléments qui sont appréhendés lors de ces visites permettent d'affiner l'élaboration clinique.

Avec les familles d'accueil :

Dans le cadre du projet élaboré en commission d'orientation, un travail de soutien aux familles d'accueil et d'élaboration peut être proposé au cas par cas.

Ce travail est à différencier de l'accompagnement professionnel des assistants familiaux. En effet il se fait depuis la problématique d'un jeune dont la spécificité relève d'un accompagnement par le SEPIA, afin de soutenir son placement.

Ce travail se fait soit par des visites à domicile soit par des rendez-vous au CDEF.

Les visites à domicile peuvent être proposées pour toutes les situations. Elles s'organisent sur tout le département. Leur planification s'adapte en fonction des besoins.

- Le travail de partenariat avec les professionnels de la protection de l'enfance, de la justice, de l'éducation et du soin :

Le SEPIA s'inscrit dans un réseau où chacun des partenaires vient contribuer au projet élaboré.

A cette fin, le SEPIA se mobilise dans ces échanges pour y soutenir la prise en compte de la subjectivité de chaque jeune.

- L'hébergement non permanent pour 4 garçons :

Dans le cadre de son projet d'accompagnement, il peut être proposé au jeune des séquences d'hébergement discontinues.

Il s'agit par ce décalage de prévenir une éventuelle rupture d'avec son lieu de vie principal. En pratique les temps d'accueil sont variables, les chambres sont individuelles et non nominatives.

DEFINITION DES MOYENS

Composition de l'équipe

Le service, afin d'assurer la réalisation de son projet, s'appuie sur une équipe d'intervenants composée de :

- 1 cadre socio-éducatif
- 1 psychologue clinicien
- 3 infirmiers d'orientation psychiatrique
- 9 éducateurs spécialisés ou moniteurs éducateurs,
- 1 maîtresse de maison
- 1 veilleur.

Sur le SEPIA, la pluridisciplinarité de l'équipe est à entendre comme la mise en commun de savoirs spécifiques liés à des pratiques infirmières, éducatives, psychologiques, domestiques. C'est une richesse indispensable pour éclairer la diversité et la complexité des situations qui nous sont adressées. Néanmoins, l'accueil d'un sujet ne peut se satisfaire d'une simple approche technique qui le mettrait face à un Autre "tout puissant", "tout sachant". Il doit y avoir rencontre. Cette rencontre est celle de deux sujets où chacun s'autorise à apprendre de l'autre.

Ici, la notion d'intervenant prend tout son sens car elle va au delà de ce qui relève de la formation et du rapport hiérarchique, amène l'intervenant à se laisser surprendre et enseigner par ce que lui adresse le sujet, et ouvre ainsi la place à l'invention et à l'élaboration clinique.

Les formes que prennent les interventions varient donc au cas par cas, en se réglant toutefois sur les orientations de travail élaborées en réunion clinique et de service.

De sa place, l'intervenant vient apporter un regard critique, des questionnements et des vignettes cliniques qui permettent d'élaborer les différentes possibilités d'intervention pour adapter au mieux son accompagnement.

- Le cadre socio-éducatif :

- est garant du cadre légal et technique du service.
- s'inscrit dans un lien hiérarchique avec les personnels éducatifs, et dans un lien fonctionnel avec le psychologue.
- anime la réunion de service
- valide les orientations éducatives conformes aux mandats confiés, aux objectifs et moyens déclinés dans le projet de service, lui-même se référant au projet d'établissement.
- veille à faire émerger les problématiques rencontrées dans la mise en œuvre du projet individualisé, à permettre la médiation des points de vue tant de l'institution que de l'équipe dont il a la responsabilité.
- harmonise et valide les propositions de l'équipe quant aux modalités de suivi du projet individualisé de chacune des personnes accueillies.
- facilite la circulation d'informations au sein du service.
- entretient et développe les échanges et le partenariat propices à l'aboutissement des actions ou des projets en lien avec l'équipe.

- Le psychologue :

- est garant de la prise en compte de la problématique psychique des jeunes accueillis et/ou accompagnés, tant dans ses activités institutionnelles que dans sa clinique spécifique.
- participe à des temps de vie avec les jeunes sur le service en tant qu'intervenant.
- est membre permanent aux commissions d'orientation, et mène les entretiens psychologiques de pré-admission.
- anime la réunion clinique où s'analyse en équipe la problématique des sujets accueillis et où s'élaborent les orientations de travail.
- propose et mène des entretiens cliniques avec les jeunes ainsi qu'avec leur famille et/ou leur famille d'accueil.
- participe aux échanges avec les différents partenaires impliqués dans le projet des jeunes.
- anime le groupe de lecture.
- actualise ses connaissances, participe à des travaux d'études ou de recherches dans le cadre du temps FIR (formation, information, recherches).

- Les infirmiers :

Intervenant auprès des jeunes et des différents partenaires, l'infirmier contribue à l'observation clinique et l'appréciation des dires du jeune. Elles viennent enrichir ainsi le travail d'élaboration en équipe autour de la dynamique subjective et de l'accompagnement du jeune au plus près de sa problématique.

L'infirmier a légitimité de promouvoir le soin auprès des jeunes, en lien avec les membres de l'équipe, les parents et les partenaires.

Il est compétent pour réaliser des actes de soins somatiques et psychiatriques, sur prescription médicale. Il assure le relais entre le prescripteur et les éducateurs.

L'infirmier organise le suivi médical, il impulse les actions d'éducation à la santé auprès des autres intervenants.

- Les éducateurs :

Le cadre global de la protection de l'enfance définit le travail de l'équipe d'éducateurs sur le SEPIA. A ce titre, les éducateurs veillent à proposer et à garantir un cadre d'intervention sécurisant pour les jeunes avec lesquels ils travaillent.

Ce cadre s'entend bien sûr d'un point de vue matériel (hébergement, repas, transports,...), mais également relationnel. Ainsi les éducateurs sont à l'écoute, disponibles, et en soutien des jeunes et des familles auprès desquels ils interviennent.

Ce n'est que sur la base du lien de confiance qui s'établit entre l'équipe, les jeunes, les familles, et les partenaires qu'une parole peut émerger. Ce qui s'adresse alors, combiné aux observations et aux demandes des institutions extérieures, vient dessiner les contours du projet individuel de chaque jeune accueilli.

Pour chacun d'entre eux, deux éducateurs, désignés comme référents, s'assurent plus particulièrement du suivi du projet individuel. Ces deux éducateurs se chargent également d'effectuer les écrits inhérents à chaque situation (notes internes, pour les référents ASE, pour les magistrats,...).

Afin de partager ce qui se passe avec un jeune sur le SEPIA, et de pouvoir ainsi être au plus juste du projet, les éducateurs organisent régulièrement des rencontres avec les familles, les référents ASE, et tous ceux qui travaillent auprès du jeune.

- La maîtresse de maison :

Elle a un rôle clé dans le déroulement du séjour concernant l'intendance et les questions matérielles du quotidien.

Elle travaille en lien avec les autres professionnels sous la responsabilité du chef de service.

La maîtresse de maison assume une fonction polyvalente dans l'organisation quotidienne du cadre de vie : entretien des parties communes, participation à la conception et aux repas. Elle est responsable du budget alimentaire, des stocks et des commandes.

C'est une intervenante qui accompagne les jeunes dans les apprentissages de la vie quotidienne.

La maîtresse de maison participe aux différentes réunions de travail.

- le veilleur :

Un veilleur du siège intervient tous les soirs sur le SEPIA pour exercer sa mission de surveillance. Il y restera en fonction des nécessités de service évaluées avec le personnel en place.

Les différentes réunions

- La réunion de service :

Animée par le responsable du service, elle a lieu toutes les semaines pour tous les intervenants du SEPIA.

C'est un lieu et un temps institutionnel d'organisation et de régulation du service qui permet un relais avec la direction.

Elle est également un lieu d'élaboration et de décision quant aux modalités de travail avec un jeune sur le SEPIA.

Cette réunion donne lieu à un compte-rendu.

- La réunion clinique et le groupe de lecture :

Animée par le psychologue, la réunion clinique a lieu le jeudi matin en alternance avec le groupe de lecture une fois toutes les trois semaines, et ce pour tous les intervenants du SEPIA.

La réunion clinique a pour but d'élaborer à plusieurs et sur la base des éléments cliniques rapportés par chacun, une approche de la problématique du sujet.

Deux situations de jeunes sont travaillées, la première pouvant présenter un caractère d'actualité, la seconde étant choisie indépendamment de toute notion d'urgence, et ce afin d'aborder toutes les situations de jeunes qu'elles qu'en soient les manifestations plus ou moins « bruyantes ».

Pour chacune d'elles, les référents présentent une anamnèse écrite, et un questionnaire clinique à partir duquel baser les échanges. Ceux ci visent à analyser la problématique du sujet concerné, son contexte et sa dynamique.

Afin de soutenir cette élaboration, le groupe de lecture propose des textes d'orientation psychanalytique pouvant éclairer les questions en jeu.

Une lecture collective est faite en séance, scandée de développements théoriques et de réflexions cliniques sur des situations rencontrées avec les jeunes.

La réunion clinique et le groupe de lecture constituent un temps de travail fondamental pour ajuster les accompagnements des intervenants du SEPIA auprès des jeunes. .

- L'analyse de pratiques :

Elle se tient une fois par mois.

Elle fait partie intégrante de l'orientation de travail du service.

Il s'agit d'une instance qui a pour but d'élaborer les pratiques professionnelles en groupe, hors espace décisionnel et fonctionnel de l'institution.

Elle est conduite par un psychanalyste praticien extérieur au service.

L'INDIVIDUALISATION DE LA PRISE EN CHARGE

La procédure d'admission des jeunes

La procédure vaut pour toute demande.

Elle énonce les conditions sans quoi ni l'accueil ni le travail ne peuvent se faire.

Elle inclut la dimension de la demande particulière du jeune, s'il en a une.

Elle se déroule comme suit :

- 1- La commission d'orientation
- 2- La commission d'admission

1 - La commission d'orientation :

Elle se compose d'une ou plusieurs rencontres entre les demandeurs (TSR, professionnels des services extérieurs...) et les représentants du SEPIA dont le chef de service, le psychologue et au moins un intervenant du service. Les personnes porteuses de la demande exposent la situation d'un jeune afin de déterminer ensemble les axes de travail possibles.

Plusieurs entretiens peuvent être proposés aux différents acteurs impliqués afin de préciser cette demande. Elle doit être formulée en terme d'engagement dans un partenariat.

Les éléments, recueillis pendant ces temps, permettent d'affiner ce qui se joue pour le jeune. Ils donnent lieu à des échanges sur les possibilités et orientations de travail et à une prise de décision en réunion de service.

A l'issue de cette commission, un rendez-vous est pris avec le jeune et les intervenant du SEPIA. Il s'agit de rencontrer le sujet en lui donnant la parole et de définir les modalités d'accompagnements possibles.

Parallèlement, il devra rencontrer le psychologue du service en entretien individuel.

2 - La commission d'admission :

La commission d'admission statue sur la possibilité de l'accueil. Elle se déroule avec le référent du jeune de l'institution ou l'organisme demandeur et du jeune lui-même en présence du responsable de service, du psychologue et au moins un intervenant du SEPIA. Elle a pour fonction d'inscrire le sujet sur l'accueil qui lui est proposé, de signifier à tous les acteurs les conditions qu'implique son intégration au SEPIA pour lui, tout comme pour le service.

C'est le premier temps de l'élaboration du projet individuel dans le cas où la commission se prononce favorablement.

Les références

La référence institutionnelle est portée par deux éducateurs garants du projet individualisé du jeune, du suivi de son dossier et de la coordination avec les différents partenaires de la prise en charge.

Les référents sont aussi les porte-parole du sujet.

Ils sont désignés à l'admission du jeune et réalisent les écrits qu'exige la situation.

Toutefois une autre dimension est au centre de nos pratiques.

La référence au sens transférentiel du terme désigne le déplacement du vécu psychique d'un sujet dans la rencontre avec un ou des intervenants du service.

Charge à ceux-ci d'élaborer ce transfert, notamment en réunion clinique, en supervision, et dans tout type de travail y concourant, pour ajuster leur accompagnement de chaque jeune.

Concernant les jeunes psychotiques, la notion de transfert «multi référentiel» héritée de la psychothérapie institutionnelle, illustre le fait que la personne psychotique ne peut «transférer» sur un seul sans risques.

LE PARTENARIAT

Le travailleur social référent est le fil rouge de la situation du jeune tant dans la mise en œuvre des mesures de protection de l'enfance ordonnées par le magistrat que dans le cadre des mesures administratives. Il est donc en tant que porteur du projet un interlocuteur privilégié pour le SEPIA.

Par ailleurs, compte tenu des problématiques psychiques des jeunes accompagnés, les institutions (service de pédopsychiatrie, CMPEA, hôpitaux de jour, services de pédiatrie, établissements médico-sociaux) sont des partenaires essentiels. Les infirmiers facilitent le travail avec ces professionnels.

Les familles d'accueils sont très souvent des acteurs clés qui font partie du dispositif global d'accompagnement des jeunes au travers des accueils principaux ou séquentiels qu'elles assurent. Elles sont dans tous ces cas une condition pour permettre la construction de la prise en charge (au sens du paragraphe page 6 de ce projet).

Le service entretient et mobilise également les liens de coopération avec les professionnels de la justice, de l'éducation nationale, avec les différents acteurs de l'insertion socioprofessionnelle, etc...

En conclusion, l'investissement, la disponibilité et la souplesse de la part des différents partenaires concernés sont indispensables pour mener à bien les accompagnements.

De son côté, l'équipe se rend disponible pour les déplacements, les rendez-vous extérieurs, synthèses, rencontres nécessaires à l'accompagnement de chaque jeune.

BILAN

Le SEPIA est repéré par les partenaires extérieurs pour répondre à des situations «limites», de grande souffrance psychique, de ruptures ou risques de ruptures sociales, scolaires, familiales, etc...

Il construit des accompagnements spécifiques de jeunes dont les problématiques nécessitent l'élaboration d'un travail à plusieurs partenaires.

Service ressource dans le champ de la protection de l'enfance, il soutient des dispositifs déjà en cours et/ou apporte des alternatives à ceux-ci.

De ce fait, il n'est ni un lieu d'accueil d'urgence ni une structure d'internat. Le SEPIA propose des accompagnements ainsi que des accueils et des hébergements séquencés. Ces séquences et ces accompagnements sont réfléchis et mis en place selon les besoins de la situation de chaque jeune à une période donnée.

La capacité d'accueil du Sépia rend possible la mise en œuvre du projet de service.

PERSPECTIVES

Le SEPIA souhaite faire connaître et promouvoir le service auprès des différents partenaires extérieurs.

Afin d'étoffer l'élaboration clinique et théorique, le service veille à maintenir une dynamique de formation.

